

Un examen global de la santé financière d'Optimist International doit être présenté par le président du comité international des finances dans le cadre de l'endoctrinement du nouveau conseil d'administration au cours du congrès international. Le président international sortant doit faire une présentation subséquente à la première réunion du conseil d'administration de la nouvelle année administrative.

Les priorités doivent être fixées par le conseil d'administration et en accord avec l'approbation des diverses dépenses exigées par les comités internationaux au moment où les nouveaux éléments budgétaires sont présentés à chaque réunion du conseil d'administration pour approbation. De nouvelles dépenses ou des dépenses supplémentaires ne seront pas approuvées si, au même moment, des recettes compensatoires, d'autres revenus ou des réductions de dépenses proportionnelles ne sont pas fournis.

Le budget pour l'année en cours doit être déterminé par le conseil d'administration à la première réunion régulière de l'exercice financier et celui-ci doit être basé sur une hypothèque du nombre de membres présentée par le comité de la vérification et des finances et approuvée par le conseil d'administration d'Optimist International. Conformément aux Règlements d'Optimist International, un budget annuel doit être présenté au conseil d'administration à la réunion du conseil d'administration au congrès pour leur approbation.

Le directeur général fournira au comité des finances et au conseil d'administration des rapports mensuels présentés par catégorie générale de budget. À chaque réunion du conseil d'administration, le directeur général présentera une comptabilité détaillée de toutes les catégories générales du budget, une comparaison avec le budget réel et fournira une explication quant aux écarts entre les deux.

Le conseil d'administration doit être avisé de toute dépense qui excède de 5 000 \$ ou de 15 % le montant qui a été budgété ou de toute dépense qui n'a pas été prévue au budget. De plus, toute dépense entre 5 000 \$ et 20 000 \$ qui n'a pas été prévue au budget doit être approuvée par le directeur général et le président international; tout montant excédant 20 000 \$ qui n'a pas été prévu au budget doit être approuvé par le conseil d'administration.

Comme administrateur délégué d'Optimist International, le directeur général est autorisé à déboursier des sommes, en respectant les directives relatives au budget approuvé, lesquelles, selon son jugement, sont nécessaires dans la réalisation des objectifs de l'année tels qu'établis par le conseil d'administration.

Le président de comité de la vérification et des finances doit, à chacune de ses réunions, réviser les dépenses du président, du président élu, du directeur général et du directeur des finances d'Optimist International afin de s'assurer de la conformité par rapport aux exigences du budget approuvé. Le président sortant et le président de la vérification et des finances doivent recevoir les rapports de dépenses ainsi que les documents justificatifs du président, du président élu, du directeur général et du directeur des finances. Le président sortant ou le président du comité de la vérification et des finances disposent du pouvoir pour autoriser ces dépenses dans un délai de sept jours ouvrables. De plus, le président du comité de la vérification et des finances révisent annuellement ces dépenses.

Un résumé du rapport financier doit être publié annuellement dans le magazine *l'Optimiste*. Un rapport financier détaillé doit être publié à la fin de chaque mois et doit être distribué à tous les membres du conseil d'administration et à tous les membres du comité des finances.

(Mars 1986; déc. 1988; mars 1990; déc. 2005; déc. 2007; mars 2008; déc. 2009; mars 2012; avril 2015; déc. 2015; déc. 2017; nov. 2018)